

# Notice d'information Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

## Spécialité Accompagnement de la vie à domicile

### Parcours voie initiale

# CONCOURS 2016

**Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire au concours.**

Formation ouverte aux salariés, aux indépendants, aux demandeurs d'emploi et à toute personne porteuse d'un projet orienté vers ces métiers.

Les inscriptions se font :

 **Jusqu'au lundi 14 novembre 2016 à 17h00**

**Le dossier d'inscription aux épreuves de sélection est :**

- soit à télécharger sur le site internet de l'établissement : [www.lyceesaintsorlin.org](http://www.lyceesaintsorlin.org)
- soit à retirer directement au secrétariat de l'EsFA auprès de Mme Virginie PETIT

## CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION

✚ Epreuve écrite d'admissibilité :

**Mercredi 16 novembre 2016**

✚ Résultats des épreuves d'admissibilité :

**Jeudi 17 novembre 2016 en fin de journée**

✚ Epreuves orales d'admission :

**à partir du lundi 21 novembre 2016**

✚ Résultat des épreuves de sélection :

**Mercredi 23 novembre 2016**

## LE METIER : Finalités et Objectifs

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile.

**L'Accompagnant social de proximité contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de famille. Il veille au respect de leurs droits et libertés de leurs choix de vie dans leur espace privé.**

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

### Fonctions et compétences attendues

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

## Qualités requises

- Bonne présentation
- Maturité
- Rigueur
- Aptitude au travail en équipe
- Ecoute, patience
- Habileté gestuelle, dynamisme
- Sens de l'observation et de l'organisation
- Sens des responsabilités
- Douceur, fermeté
- Disponibilité à suivre une formation longue

## LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

### Les principaux lieux d'intervention :

Domicile de la personne accompagnée,

Particulier employeur,

Appartements thérapeutiques,

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS),

Foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA),

Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),

Services d'aide à la personne (SAP),

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS),

Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH),

Services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD),

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

## CONTENU DE LA FORMATION

Dates de la formation : **décembre 2016 à décembre 2017**

### FORMATION parcours voie initiale sur 12 mois dans sa forme complète

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social comporte :

- **504 heures** de formation théorique,
- une période de détermination de parcours (**7 heures**)
- des temps de validation de l'acquisition des compétences (**14 heures**).

Elle comprend **378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités**.

La formation comprend également **840 heures de formation pratique**.

La formation a pour objet de valider les compétences professionnelles du diplôme d'Etat telles que définies à l'article D. 451-88 du code de l'action social et des familles.

La validation de chaque domaine de formation est indispensable pour l'obtention du Diplôme d'Accompagnant Educatif et Social

## **Les 4 domaines de formation théorique**

La formation théorique et pratique se décompose en quatre domaines de formation (DF). Elle est précédée de 14 heures de détermination de parcours et comprend également 7 heures de validation des compétences.

***La répartition du volume de formation théorique et pratique par domaine est la suivante :***

DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » : 126 heures d'enseignements socle et 14 heures d'enseignements de spécialité.

DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » : 98 heures d'enseignements socle, et 63 heures d'enseignements de spécialité.

DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » : 63 heures d'enseignements socle, 28 heures d'enseignements de spécialité.

DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » : 70 heures d'enseignements socle et 42 heures d'enseignements de spécialité.

La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des domaines de formation, socle commun et spécialité.

## **Protocole de dispense et d'allègements de formation**

Sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 du décret du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social susvisé, l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, l'arrêté du 4 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ainsi que l'arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux dispenses et allègements de formation des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP) et d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) sont abrogés.

## La formation pratique

Pour chaque domaine de compétence, la formation pratique donne lieu à une évaluation par le site qualifiant. Elle se déroule selon les modalités suivantes.

Les candidats en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant sur la spécialité préparée, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant hors employeur et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le candidat.

### **COUT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION**

Le coût de la formation **pour la session 2016-2017** sera de :

- ❖ **75 €** de frais d'inscription et **23 €** d'adhésion à l'EsFA
- ❖ Diverses modalités de financement selon le statut du stagiaire :
  - Financement par la Région Auvergne Rhône Alpes
  - Aide Individuelle à la Formation (AIF)
  - Congé Individuel de Formation (CIF)